Commune des Avirons

Extrait N° 3 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 24 février 2017

L'an deux mil dix-sept, le 24 février à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

03 MARS 2017

que la convocation du Conseil a été faite le **14 février 2017** et que le nombre des membres en exercice étant de **33**, le nombre des membres présents est de **27**.

Le Maire,

MAIRIE DES AVIRONS ★ ILE DE LA REUNION ★

Présents : M. DENNEMONT Michel – M. MONDON René – M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline – M. ESCHYLE Gilles – Mme CADAS Isabelle – M. BENARD Alex – Mme MARCHAND Gladys – Mme MEZINO Sylvaine – Mme HEBERT Monique – M. VLODY René – M. CASSAGNABERE Patrick – M. RIVIERE Lucien – Mme RIVIERE Suzette – Mme JULLIEN Marie Josée – M. PAYET Fabrice – M. FRINGUE Mikaël – Mme BARET Liliane – M. FERRERE Frédo – Mme ABELARD Isabelle – Mme LESQUELIN Nadia – M. RIVIERE Olivier – Mme DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia – Mme HOARAU Annie – M. FORT Paul – Mme CADERBY Colette – Mme BRABANT VICTOIRE Fabienne.

Absents : M. CANTINA Pierrot – M. SERMANDE Jean Pierre – M. DENNEMONT Jean Daniel – Mme SILOTIA Natacha.

Procurations : Mme BAILLIF Line Rose a donné mandat à M. MONDON René – **M. RIVIERE Raphaël** a donné mandat à Monsieur BENARD Alex.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de **Madame DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia** comme **secrétaire de séance.** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia est désignée pour en assurer les fonctions.

& &

&

AFFAIRE N° 3 / Orientations budgétaires 2017

- Service annexe de l'eau potable

Rappel sur la gestion

La gestion de la production et de la distribution d'eau potable de la commune des Avirons a été confiée à la CISE via un contrat d'affermage, entré en vigueur le 1er janvier 2010. Celui-ci a une durée de 10 ans.

La CISE Réunion, filiale de SAUR France, exploite les ouvrages mis à sa disposition par la commune, notamment les canalisations, les ouvrages de production et de traitement, les relais de pompage et les réservoirs. La société est chargée de l'entretien des installations, de la surveillance et du renouvellement des branchements et des équipements électromécaniques.

La commune reste cependant propriétaire des équipements et responsable des investissements. Elle organise et finance le renouvellement des canalisations et de tous les ouvrages de génie civil et de captage.

Les données essentielles du service : 4 911 abonnés au service, 484 095 m^3 prélevés, 729 725 m^3 achetés, 818 762 m^3 consommés, 98.6 km de réseau, rendement du réseau : 70,7 %.

Rappel des données financières :

En termes d'analyse

	2014	2015	2016
Recettes de gestion	376 000	376 000	376 000
Charges de gestion	53 566	35 686	5 741
Excédent brut de fonctionnement	*322 434*	*340 314*	*370 259*
Résultat financier	-23 763	-25 208	-25 003
Résultat exceptionnel	4 862	0	0
C.A.F	*303 534*	*315 106*	*345 256*
Remboursement emprunts	31 227	32 481	43 784
Epargne nette	*272 307*	*282 625*	*301472*
Recettes d'invest (hors emprunt)	21 033	7 260	194 391
Marge d'autofinancement	*293340*	*289 885*	*495 863*
Emprunts	0	200 000	0
Dépenses d'investissements	269 452	49 726	643 945

Dette

Encours au 31/12	562 994	730 513	686 729
Capacité de désendettement	1,85	2,32	1,99

Globalement, le budget de l'eau est correct avec de bonnes capacités d'autofinancement et de bonnes possibilités de recours à l'emprunt si besoin.

.../...

En 2016, les réalisations brutes devraient s'établir à :

- En recettes de fonctionnement : 669 661,95
- En dépenses de fonctionnement : 267 764,81

- En recettes d'investissement : 918 925,69
- En dépenses d'investissement : 796 697,79

Les restes à réaliser à :

- 3 987 848,00 en dépenses
- 3 700 694,90 en recettes

Le fonctionnement devrait permettre un résultat de 401 897,00.

L'investissement un besoin de financement de 287 153,00 euros.

En conséquence, un résultat net dégagé de + 114 744,00 euros.

L'investissement a principalement porté sur :

- Le remboursement du capital de la dette, soit 68 902,37 € ;
- Les travaux pour la réhabilitation des ouvrages de franchissement de ravines et la sécurisation des accès aux captages ;
- Une partie des études pour la réalisation de l'unité de traitement et la construction du réservoir du Tévelave ;
- Les restes à réaliser porteront essentiellement sur les travaux de réalisation de l'unité de traitement et la construction du réservoir du Tévelave.

Orientations 2017 :

Les données financières prévisionnelles sont les suivantes :

En recettes de fonctionnement :

- Produit de la vente d'eau aux abonnés 376 000
- Reprise sur subvention 63 000

En recettes d'investissement :

- Prélèvement sur la section d'exploitation 250 000
- Amortissement des installations 247 000
- Emprunt (R.A.R compris) 1 312 457
- Subventions (R.A.R compris) 3 010 043

.../...

S'agissant de la dette, l'encours s'élève à 686 729,25 euros au 31/12/16. L'annuité se décompose en :

- Pour le capital : 45 139,99 euros
- Pour les intérêts : 23 739,34 euros.

Le Maire propose au Conseil, pour l'année 2017, de retenir les orientations suivantes :

- Les travaux nécessaires à l'opération de construction d'un nouveau réservoir de stockage et d'une unité de traitement d'eau potable sur le Tévelave (restes à réaliser 2016) pour 3 987 000 euros ;
- D'enclencher le début des travaux de modernisation des canalisations notamment pour régler les problèmes de casses répétitives sur certaines portions du réseau, pour mettre en place des surpresseurs, améliorer la défense incendie, déconnecter les réseaux en doublon, installer des réducteurs de pression.

 Pour 2017, les crédits affectés à ces travaux sont fixés à 835 000 euros.

Le Conseil est invité à se prononcer.

Après discussions, **à l'unanimité,** le Conseil Municipal :

- Prend acte du rapport sur lequel se tient le débat d'orientation budgétaire du **service de l'eau potable** ;
- Prend acte de la tenue du débat ;
- Approuve les orientations budgétaires 2017 et les fixent telles que présentées tant pour le financement que pour l'investissement.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

MAIRIE DE SAVIRON ★ ILE DE LA REUNION ★

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de La Réunion (Tribunal administratif de La Réunion ; 27, rue Félix Guyon, CS 61107, 97404 Saint-Denis Cedex ; Tél. : 02 62 92 43 60 ; Fax : 02 62 92 43 62 ; greffe.ta-st-denis-de-la-reunion@juradm.fr) ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.

BUDGET EAUX

Profil Extinction

Compte administratif Exercice 2016 (31/12/2016)

Tableau Prévisionnel						
Exercice	Dette en capital au 1er Janvier	Tirage	Amortissement	Intérets	Annuité	Dette en capital au 31 Décembre
2016	730 513,27	0,00	43 784,02	25 118,35	68 902,37	686 729,25
2017	686 729,25	0,00	45 139,99	23 739,34	68 879,33	641 589,26
2018	641 589,26	0,00	46 550,58	22 603,80	69 154,38	595 038,68
2019	595 038,68	0,00	48 017,75	20 936,49	68 954,24	547 020,93
2020	547 020,93	0,00	35 506,94	19 338,77	54 845,71	511 513,99
2021	511 513,99	0,00	36 570,58	18 075,13	54 645,71	474 943,41
2022	474 943,41	0,00	37 678,57	16 767,14	54 445,71	437 264,84
2023	437 264,84	0,00	38 832,77	15 412,94	54 245,71	398 432,07
2024	398 432,07	0,00	40 035,09	14 010,62	54 045,71	358 396,98
2025	358 396,98	0,00	41 287,56	12 558,15	53 845,71	317 109,42
2026	317 109,42	0,00	42 592,25	11 053,46	53 645,71	274 517,17
2027	274 517,17	0,00	43 951,34	9 494,37	53 445,71	230 565,83
2028	230 565,83	0,00	45 367,11	7 878,60	53 245,71	185 198,72
2029	185 198,72	0,00	46 841,92	6 203,79	53 045,71	138 356,80
2030	138 356,80	0,00	48 378,23	4 467,48	52 845,71	89 978,57
2031	89 978,57	0,00	49 978,57	2 667,11	52 645,68	40 000,00
2032	40 000,00	0,00	10 000,00	800,00	10 800,00	30 000,00
2033	30 000,00	0,00	10 000,00	600,00	10 600,00	20 000,00
2034	20 000,00	0,00	10 000,00	400,00	10 400,00	10 000,00
2035	10 000,00	0,00	10 000,00	200,00	10 200,00	0,00
		0,00	730 513,27	232 325,54	962 838,81	